

## Réforme de la catégorie B : une 3<sup>ème</sup> étape, encore des oubliés !

Une nouvelle réunion sur la réforme de la catégorie B, animée par Patrick GEOFFRAY, Directeur adjoint de la DRH, s'est tenue jeudi 15 septembre en présence de toutes les organisations syndicales.

Il s'agit de lancer la 3<sup>ème</sup> étape, à l'identique des 2 premières phases : réunions techniques par corps avec les élus en CAP accompagnés d'un expert ; réunions plénières avec les O.S.

### Les réunions techniques sont programmées selon le calendrier suivant :

- Techniciens de laboratoire (21 septembre) ;
- Personnels de rééducation, mécaniciens en prothèse dentaire, manipulateurs d'électro-radiologie médicale (21 septembre) ;
- Techniciens supérieurs (27 septembre) ;
- Secrétaires de documentation, assistants des bibliothèques, bibliothécaires adjoints, bibliothécaires adjoints spécialisés (27 septembre) ;
- Contrôleurs de sécurité (4 octobre).

Les réunions plénières sont annoncées pour le 19 octobre et 4 novembre 2011.

Le passage au CSAP est prévu le 24 novembre, le pré-CSAP devant se tenir le 16 novembre prochain.

M. GEOFFRAY a précisé que l'exercice serait difficile car les textes de la filière sociale ne sont pas encore publiés (y compris pour les éducateurs de jeunes enfants et les assistants socio éducatifs), il en va de même pour les textes de la filière culturelle (sauf pour les assistants de conservation) ; pour les techniciens supérieurs, le texte de l'Équipement est encore en attente.

L'UCP est à nouveau intervenue pour les **agents de logistique générale (ALG)** quant à leur débouché en catégorie B et à l'intégration en B des ALG remplissant les conditions nécessaires de technicité ou d'encadrement. Cette demande n'est pas retenue comme prioritaire par la DRH, ce qui est contradictoire avec l'intérêt que Maïté ERRECART avait semblé porter à la situation des ALG, lors du dernier CSAP. Une demande d'audience lui a été faite pour tenter d'obtenir des avancées pour ce corps.

L'UCP a réaffirmé la volonté des **contrôleurs de sécurité** de ne pas être versés dans un autre corps de techniciens pour, à l'instar de la maîtrise, conserver la spécificité parisienne de leur statut.

**Bilan de la 2<sup>ème</sup> étape** : les reclassements interviendront sur la fiche de paye d'octobre 2011, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> août 2011.

**Pour les ratios promus/promouvables de l'année 2012**, les négociations sont annoncées en novembre 2011 pour les nouveaux corps. Ils seront reconduits pour les corps non encore « réformés ».

**Le contenu des épreuves des concours et des examens ou concours professionnels** a fait l'objet d'un débat. Nous en ferons une présentation plus détaillée dans un prochain UCP Flash.

**De manière générale, l'UCP a rappelé que cette réforme de la catégorie B était un rendez-vous historique à ne pas manquer.** L'avenir professionnel de nombreux agents en dépend. Cette réforme doit être l'occasion de tirer l'ensemble des corps concernés vers le haut, en réduisant les disparités actuelles dans un esprit d'équité et en prenant exemple sur ce que la Ville a fait de mieux, notamment en faveur des personnels de maîtrise.